

TENDER ADDENDUM

Maplelawn Estate – Phase II Exterior & Interior Improvements

NCC tender file # AL1524

**August 11, 2014
ADDENDUM NO: 3**

ADDENDA À LA SOUMISSION

Lieu historique de Maplelawn – Améliorations d'intérieurs et extérieurs en phase II

Dossier de soumission de la CCN no. AL1524

**11 août, 2014
ADDENDA NO: 3**

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender/Proposal and Contract Documents:

1. Find attached Architectural Addendum A-01, prepared by Taylor Hazell Architects.
2. The AL1524 Invitation to Tender and Acceptance Form is revised as per the attached rev1 version. Please disregard previous version.
3. "It was noted on July 29, 2014 that the re-finishing of the attic space will require the removal of asbestos-containing transite material. The asbestos content of the transite material is between 22 and 25% chrysotile. The transite is described as the red-painted wall boards that were visible at the base of the walls of the attic space. Although transite can be removed using Type 1 operations if not broken, it is recommended that the transite boards be removed using Type 2 operations, as per Section 15 and 16 of O.Reg. 278/05, for this work program based on the continued occupancy of this room during the removal operations. This would provide the required protection in the event that transite panels break during the removal. As part of the Type 2 removal operations, it is required that manual tools and misting agents be used if the transite panels are broken during the removal program. This would include, but, not limited to,;
 - the erection of polyethylene sheeting to create a barrier between the asbestos work area and occupied areas;
 - polyethylene sheeting on the floor;
 - respiratory protection;
 - the use of a HEPA vacuum in the enclosure."

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat :

1. Ci-joint l'Addenda A-01, préparé par Taylor Hazell Architects.
2. Le formulaire de soumission et d'acceptation AL1524 est révisé selon la version rév1 en annexe. Svp ignorer la version précédente.
3. "Il a été noté le 29 juillet, 2014 que la finition dans l'espace du grenier nécessitera l'enlèvement de matière contenant de l'amiante. La quantité d'amiante de la matière est entre 22 et 25 % chrysolite. La matière est décrit à être les planches murales peinturer rouge qui étaient visibles à la base des murs de l'espace du grenier. Étant donné que la matière peut être enlevée en utilisant opérations Type 1 si ce n'est pas cassé, il est recommandé d'utiliser opérations Type 2, selon l'article 15 et 16 du Règlement de l'Ontario. 278/05, pour ce programme de travail basé sur l'occupation de cette pièce pendant les opérations d'enlèvement. Cela permettrait la protection nécessaire dans le cas où les panneaux transite cassent lors de l'enlèvement. Dans le cadre des opérations de Type 2 de déménagement, il est nécessaire que des outils manuels et des agents de brumisation être utilisés si les panneaux transite sont brisés au cours du programme de suppression. Cela inclut, mais sans s'y limiter :
 - la construction d'une feuille de polyéthylène pour créer une barrière entre la zone de travail de l'amiante et les zones occupées;
 - une feuille de polyéthylène sur le sol;
 - protection des voies respiratoires;
 - l'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA dans l'espace "

4. The following Firms have been successfully pre-qualified as Heritage Wood Window and Door Subcontractor(s) to participate in this project:

J&M Enterprises
546 Kochar Drive
Ottawa Ontario K2C 4H3

Ultimate Construction
4136, 3rd Line
Cookstown Ontario LOL 1L0

Heritage Grade
101-2710 Lancaster Road
Ottawa, Ontario K1B 4W8

Bidders must identify one of these three successful pre-qualified Heritage Wood Windows and Doors Subcontractor(s) on their Form of Tender (appendix I).

Only Bids identifying pre-qualified Heritage Wood Windows and Doors Subcontractor(s) will be considered by the NCC.

The above prequalified subcontractors may also act as a General Contractor for this project.

4. Les firmes suivantes ont été pré qualifiées en tant que sous-contractant(s) pour les travaux de portes et fenêtres en bois historique pour participer au projet :

J&M Enterprises
546 Kochar Drive
Ottawa Ontario K2C 4H3

Ultimate Construction
4136, 3rd Line
Cookstown Ontario LOL 1L0

Heritage Grade
101-2710 Lancaster Road
Ottawa, Ontario K1B 4W8

Les soumissionnaires doivent identifier un des trois sous-contractant(s) ci-dessus en portes et fenêtres patrimoniales en bois dans leur formulaire de soumission (Annexe I).

Seules les soumissions identifiant le(s) sous-contractant(s) en portes et fenêtres patrimoniales en bois pré-qualifié(s) seront prises en considération par la CCN.

Les sous-contractants pré-qualifiés ci-dessus peuvent aussi agir comme entrepreneur général pour le présent projet.

Allan Lapensée
Senior Contract Officer / Agent principal des contrats
Procurement Services / Services d'approvisionnement

PROJET

DOMAINE MAPLELAWN
Améliorations intérieurs et extérieurs, phase II
529 Richmond Road, Ottawa

Dossier de soumission de la CCN no. AL1524
Taylor/Hazell Architects Ltd. Projet No. 13111

Lundi, 11 août, 2014

Cet addenda doit être joint et fait partie intégrante des documents contractuels. Le contenu de cet addenda doit être porté à l'attention et lus par tous les intéressés. La réception du présent avenant doit être reconnue sur le formulaire de soumission.

Les documents de soumission et de contrat sont modifiés comme suit:

1.0 Réponses aux questions des entrepreneurs

1.1 **Question:** La note au dessin 2/A300 indique 'ENLEVER LES PANNEAUX DE PARTICULES EXISTANTS AINSI QUE LES FINIS INTÉRIEUR EXISTANTS EN BOIS. CONSERVER LE FINIS DE BOIS HISTORIQUE EN-DESSOUS.' Les finis intérieurs existant en bois n'ont pas été aperçus durant la visite au site, merci de clarifier la note.

Réponse: Dans une partie ou dans tous le grenier, il y a un lambris de languettes de bois derrière le fini existant de panneaux de particules et/ou minérale. L'intention du CCN est d'enlever les panneaux de particules et de les remplacer par des panneaux de gypses. Le lambris de languettes de bois est à conserver. Le nouveau fini de gypse peut être installé directement sur le lambris. Le nettoyage et la peinture du lambris de bois n'est pas requis.

1.2 **Question:** De quel matériau est le toit métallique à peindre?

Réponse: Acier galvanisé non peint.

1.3 **Question:** Est-il nécessaire d'enlever l'unité mécanique existante du grenier pour installer le nouveau plancher.

Réponse: Aucun nouveau plancher n'est requis pour la salle mécanique du grenier – Voir section 3.0, Changements aux dessins d'architecture.

2.0 Changement au Devis

Devis Section 01 21 00 Allocations

- 2.1 **Ajouter** l'item 1.02.8.6 disant "Allocation pour les modifications à la maçonnerie de la cheminée existante pour accommoder les événements de la nouvelle chaudière, \$5000"

3.0 Changement aux dessins d'architecture

Dessin A000

- 3.1 **Enlever** la note générale 6.
Ajouter la nouvelle note générale 6 disant "HORAIRE DE TRAVAIL: LE CHANTIER EST OUVERT AUX ENTREPRENEURS DE 6AM À 4PM, SIX JOURS PAR SEMAINE. LA CONSTRUCTION EN DEHORS DE CES HEURES EST PERMISE SEULEMENT AVEC L'ACCORD PRÉALABLE DU REPRÉSENTANT DE LA CCN".
- 3.2 **Enlever** la note générale 7.
Ajouter la nouvelle note générale 7 disant "PROTECTION DES FENÊTRES. FOURNIR UNE PROTECTION SCELLÉE TEMPORAIRE DURANT LA RESTORATION AFIN DE PRÉVENIR DES INFILTRATIONS D'EAU ET DES COURANTS D'AIR. LA PROTECTION TEMPORAIRE DOIT INTÉGRER DES PANNEAUX 3mm DE PLEXIGLASS, DE DIMENSION 1200mm x 1200mm, POUR LA LUMIÈRE. SOUMETTRE DES DESSINS D'ATELIER POUR LES PROTECTIONS TEMPORAIRES POUR REVISION AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

Dessin 4/A200

- 3.3 **Ajouter** une note disant : " ALLOUER UN MONTANT D'ARGENT POUR DES RÉPARATIONS AUX SOFFITES DE BOIS AU DEUX INTERSECTIONS ENTRE LE TOIT MÉTALLIQUE ET LE TOIT DE CÈDRE. ALLOUER POUR QUE LE NOUVEAU BOIS SOIT TEL QUE L'EXISTANT. CHAQUE MORÇEAU DOIT ÊTRE 300mm DE TOUTE LA PROFONDEUR DU SOFFITE. AVANT L'INSTALLATION APPLIQUER UN APPRÊT SUR LE DOS DU SOFFITE. APPLIQUER UN APPRÊT ET PEINDRE. "

Dessin A300: Sous les notes générales, Travaux d'isolation du troisième :

- 3.4 **Ajouter** une nouvelle note générale 9 disant "9. PRIX UNITAIRE POUR LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES : FOURNIR UN PRIX UNITAIRE POUR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :
- (A) AJOUT D'UNE NOUVELLE PRISE ÉLECTRIQUE, ALIMENTER PAR LE PANNEAU LE PLUS PRÈS, AVEC NOUVEAU DISJONCTEUR.
 - (B) AJOUT D'UNE NOUVELLE PLINTE CHAUFFANTE ÉLECTRIQUE.

CHAUFFAGE DE 750 WATT POUR UNE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE 208/1/60. FILAGE JUSQU'AU PANNEAU ÉLECTRIQUE LE PLUS PRÈS. FOURNIR ET INSTALLER PRÈS DE L'INTERRUPTEUR UN THERMOSTAT MURAL À BAS VOLTAGE POUR CONTRÔLER LA PLINTHE. PRODUIT ACCEPTABLE : OULLET MODEL OBDA0758 OU PRODUIT ÉQUIVALENT ACCEPTÉ PAR LES PROFESSIONNELS. ”

3.5 **Enlever** la note générale 5.

Ajouter la nouvelle note générale 5 disant: “5. FOURNIR UNE PROTECTION COMPLÈTE DU PLANCHER EXISTANT CONTRE LA POUSSIÈRE DURANT LES TRAVAUX. **DANS LE BUREAU SEULEMENT**, À LA FIN DES TRAVAUX, ENLEVER LE TAPIS ET LE LINOLEUM EXISTANT ET FOURNIR UN NOUVEAU TAPIS SUR UN NOUVEAU SOUS-PLANCHER DE PANNEAUX OSB 6 mm. (VOIR PLAN). ALLOUER POUR UN RAGRÉAGE SOIGNÉ DU PLANCHER DE BOIS EXISTANT AUTOUR DES PÉNÉTRATIONS EXISTANTES. CONSERVER LE PLANCHER EXISTANT DE LA SALLE MÉCANIQUE.”

Dessin A300: Sous les notes générales, Travaux de remplacement de la chaudière:

3.6 **Ajouter** la note générale 2 disant : “2.LES MODFICIATIONS À LA CHEMINÉE DE MAÇONNERIE EXISTANTE POUR ACCOMODER LES ÉVENTS DE LA NOUVELLE CHAUDIÈRES SONT COUVERTES DANS L'ALLOCATION MONTAIRE. VOIR DEVIS.

3.7 **Ajouter** la nouvelle note générale 3 disant : “3. FOURNIR UN NOUVEAU PANNEAUX ISOLANT AUX OUVERTURES DES FENÊTRES EXISTANTES OÙ IL Y A DES CONDUITS POUR LA PRISE D'AIR. LE PANNEAU DOIT ÊTRE COMPOSÉ D'ISOLANT RIGIDE 25mm, RECOUVERT D'ACIER GALVANISÉ PRÉ-PAINT, DU CÔTÉ EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR. FINIR SOIGNEUSEMENT AUTOUR DE L'OUVERTURE ET SCELLER.”

FIN DE L'ADDENDA NO. A-01

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :	Commission de la capitale nationale 40, rue Elgin, 3 ^e étage, Centre de service Ottawa, ON K1P 1C7	Numéro de soumission de la CCN AL1524
		Numéro du contrat de la CCN
DATE ET L'HEURE DE FERMETURE : vendredi, le 15 août 2014 à 15 h, heure d'Ottawa		

DESCRIPTION DES TRAVAUX : Lieu historique de Maplelawn – Améliorations d'intérieurs et extérieurs en phase II

1. NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

N^o de téléphone : _____ **N^o de télécopieur :** _____

2. OFFRE

Le soumissionnaire offre à la Commission de la capitale nationale (CCN), d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant de soumission total de (exprimée en chiffres seulement).

Total partiel	\$	_____	Notez : Le Total partiel doit comprendre 27 500,00 \$ excl taxes de allocations monétaire (référé à la section 01 21 00 du devis)
TPH – 13%	\$	_____	
TOTAL	\$	_____	

3. PÉRIODE DE VALIDITÉ DE SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

4. DOCUMENTS DU CONTRAT

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- (a) Formulaire de soumission et d'acceptation une fois signée par la CCN;
- (b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli en bonne et due forme;
- (c) Dessins et devis;
- (d) Conditions générales (CG1 à CG10);
- (e) Conditions supplémentaires, le cas échéant;
- (f) Conditions d'assurance;
- (g) Exigences en matière de santé et de sécurité du travail;
- (h) Addenda;
- (i) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- (j) Toute modification incorporée d'un commun accord entre la CCN et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission;
- (k) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux Conditions générales; et
- (l) Exigences de Sécurité.

3. La langue des documents du contrat sera celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Numéro de soumission de la CCN AL1524

Numéro du contrat de la CCN

5. APPENDICES

La soumission comprend l'appendice/les appendices n^o(s) I et II au Formulaire de soumission et d'acceptation

6. ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par la CCN, un contrat exécutoire est formé entre la CCN et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à : 4 – *Documents du contrat*.

7. DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux pour ou avant le 14 novembre 2014.

8. GARANTIE DE SOUMISSION

1. Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 *Exigences relatives à la garantie de soumission*.
 2. Si la garantie donnée ne satisfait pas pleinement aux exigences mentionnées à l'article 1) aux présentes, la soumission sera rejetée.
 3. Si un dépôt de garantie est donné comme garantie de soumission et que l'entrepreneur, suite à l'acceptation de sa soumission par la CCN, refuse de fournir la garantie contractuelle exigée à la CG9 *Garantie contractuelle*, le dépôt de garantie sera confisqué; toutefois, la CCN peut renoncer à ses droits de confisquer le dépôt de garantie, si cela est dans l'intérêt public.
- 9.** L'octroi de cette soumission sera basé sur le prix le plus bas pour la CCN incluant les taxes.
- 10.** Nous accusons réception des addendas suivants _____
(le soumissionnaire est tenu d'insérer de numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu) et en avons tenu compte dans le calcul de notre prix du contrat.

Nous offrons par la présente de fournir à la CCN, aux termes et conditions énoncées dans les présentes, les travaux de constructions énumérés dans les présentes, et sur toute feuille ci-annexée au(x) prix indiqué(s).

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire
(en lettres moulées ou dactylographiées)

Signature

Date

Nous acceptons votre soumission de vendre à la CCN, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans les présentes, et aux annexes ci-jointes, les services de constructions énumérés dans les présentes, et sur toute feuille ci-annexée au(x) prix indiqué(s).

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom de la CCN
(en lettres moulées ou dactylographiées)

Signature

Date

FACTURATION

Envoyer la facture originale et 1 copie par la poste à :

Comptes Payables
Commission de la capitale nationale
40 rue Elgin, pièce 202
Ottawa, ON K1P 1C7

Ou par courriel à l'adresse suivante: payables@ncc-ccn.ca

Afin de vous assurer d'un règlement rapide, veuillez préparer votre facture selon les prix cotés. Des erreurs dans la facturation peuvent causer des retards de paiement. Nous vous prions de soumettre votre facture à l'adresse mentionnée ci-dessus et indiquer clairement le numéro de bon de commande.